

PfO₂

FICHE PRODUIT

Dès sa création en 2009, PFO₂ s'est affirmée comme une SCPI pionnière en revendiquant légitimement le titre de première SCPI du marché intégrant une démarche de développement environnemental.

L'essentiel - Données PERIAL au 31/03/2019 - susceptibles d'évoluer



4,49%
TRI À 5 ANS⁽¹⁾



196€
PRIX DE SOUSCRIPTION
depuis le 1^{er} avril 2019
(NON GARANTI)



8,75€
DIVIDENDE 2018⁽²⁾



4,51%
DVM 2018⁽³⁾



0,00%
VPM 2018⁽⁴⁾

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

(1) Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (souvent 5, 10 et 15 ans) en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Pour visualiser les autres périodes du TRI, merci de vous référer au verso du document.

(2) Montant de Dividende soumis à l'Assemblée Générale des associés du 26 juin 2019.

(3) DVM: Distribution sur Valeur de Marché. Il correspond à la division: du dividende brut avant prélèvement libératoire versé pour l'année n par le prix de la part acquéreur moyen de l'année n. Cette hypothèse n'est pas garantie et la SCPI pourrait être amenée à ne rien distribuer.

(4) VPM: Variation du Prix Moyen de la Part. Il correspond à l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1.

Caractéristiques



SCPI
À CAPITAL
VARIABLE



CATÉGORIE:
CLASSIQUE
DIVERSIFIÉE



VISA AMF:
N°13-20 DU
30/07/2013



VERSEMENT
DES DIVIDENDES
TRIMESTRIEL*



DÉLAI DE
JOUISSANCE:
1^{er} JOUR
DU 6^e MOIS



DATE DE
CRÉATION:
21/07/2009



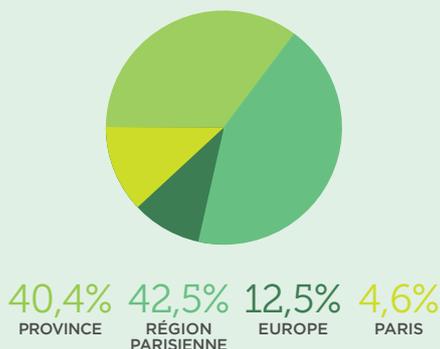
MINIMUM DE
PARTS À LA
PREMIÈRE
SOUSCRIPTION:
30 PARTS

*Dividendes potentiels soumis à la décision de l'Assemblée Générale des associés.

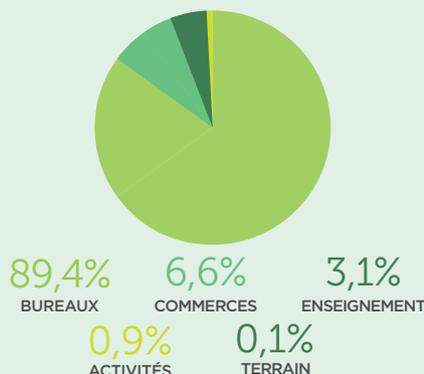
Stratégie immobilière - En % de la valeur vénale

Données PERIAL au 31/03/2019 - susceptibles d'évoluer

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION SECTORIELLE



VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À LA DOCUMENTATION LÉGALE POUR PLUS D'INFORMATION

Taux de rentabilité interne (TRI)

Données PERIAL au 31/03/2019 - susceptibles d'évoluer

DURÉE	5 ANS	ORIGINE
TRI (*)	4,49%	5,22%

(*) Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (souvent 5, 10 et 15 ans) en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Chiffres clés

Données PERIAL au 31/03/2019 - susceptibles d'évoluer



Dernières acquisitions



VILLAGE 2, Puteaux (92)

Typologie : Titres ; Montant total : 81,4 M€
Indivision : PFO₂ (50%) et PF Grand Paris (50%)



GREENWICH, Serris (77)

Typologie : Bureaux ; Montant total : 66,3 M€
Indivision : PFO₂ (60%) et PF Grand Paris (40%)



LES MONTALETS, Meudon (92)

Typologie : Bureaux ; Montant total : 62 M€
Indivision : PFO₂ (60%) et PF Grand Paris (40%)

LES ACQUISITIONS PRÉSENTÉES SONT DES INVESTISSEMENTS DÉJÀ RÉALISÉS QUI NE PRÉJUGENT PAS DES INVESTISSEMENTS FUTURS.

COMMISSION OU FRAIS	MONTANT	REDEVABLE
Commission de souscription (incluse dans le montant de la prime d'émission) Cette commission a pour objet de rémunérer la prospection des capitaux et assurer le remboursement de tous les frais exposés pour les études, recherches et démarches en vue de la constitution, l'acquisition et de l'extension du patrimoine immobilier de la SCPI.	8,5% HT - 10,2% TTC	Souscripteur dans le cadre de l'augmentation de capital de la SCPI
Commission de gestion des biens sociaux Cette commission a pour objet de rémunérer la gestion de la SCPI et couvre notamment les frais, supportés par la société de gestion, comme la gestion locative du patrimoine, la distribution des revenus, et les gestion, comptabilité, tenue du fichier des associés, bureau et personnel.	11,5% HT - 13,8% TTC	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
Commission sur arbitrage Cette commission a pour objet de rémunérer la constitution d'un dossier de vente et d'assurer le remboursement de tous les frais exposés pour les études, recherches et démarches en vue de la cession d'un immeuble dépendant du patrimoine immobilier de la SCPI.	2,5% HT - 3% TTC	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
Commission sur travaux Cette commission a pour objet de rémunérer les missions de suivi et pilotage des travaux réalisés sur le patrimoine immobilier de la SCPI.	3% HT	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
Frais divers	Les frais relatifs à l'acquisition des immeubles et à leur location, les frais de gestion technique et d'entretien du patrimoine, les primes d'assurance d'immeubles, les impôts et taxes, les frais d'expertise du patrimoine, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales et du conseil de surveillance, les frais du conseil de surveillance, la contribution versée à l'AMF, les frais du commissaire aux comptes, les frais de création, d'impression et d'envoi des documents d'information.	Frais facturés à la SCPI par la Société de Gestion

AVERTISSEMENTS :

Avant d'investir dans une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), vous devez tenir compte des éléments et risques suivants : L'investissement dans une SCPI est un placement à long terme dont les performances sont liées à l'évolution du marché immobilier, par nature cyclique, et qui doit être adapté à votre objectif patrimonial dans une optique de diversification ; la durée de détention recommandée est de 8 ans au minimum ; le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à un investissement dans l'immobilier, notamment le risque de faible liquidité de ce type d'investissement ; le capital investi n'est pas garanti ; l'investissement dans des parts de SCPI présente un risque de perte en capital ; la rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part : le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ; le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions ; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts ni la vente ni le prix de vente. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ; en cas de recours à l'endettement le risque de perte de votre capital serait accru ; en cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement ; en outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Votre responsabilité à l'égard des tiers est limitée au montant de votre part dans le capital de la société.

La stratégie d'investissement de la SCPI est décrite dans la Note d'information. Vous êtes invités à vous y reporter sur www.perial.com ou bien au siège social de PERIAL : 9 rue Jadin 75017 Paris.

Encore plus d'informations sur www.perial.com